

Résolution 498

pour la réalisation de la traversée sous la rade

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

Qu'une traversée urbaine sous la rade permettra :

- d'abaisser la pression du trafic parasite au centre-ville ;
- de diminuer les nuisances qui en résultent (air, bruit, etc.) ;
- de permettre, en conséquence, une meilleure circulation des transports collectifs dans le périmètre urbain ;
- de mieux mettre en valeur les espaces urbains du centre-ville et des quais ;
- de favoriser ainsi l'activité économique de la Ville de Genève, ainsi que les déplacements professionnels ;

invite le Conseil d'Etat

- à traiter la traversée sous la Rade comme essentielle à la politique de complémentarité des moyens de transports ;
- à engager immédiatement l'ensemble des procédures d'études nécessaires à la réalisation :
 - d'une traversée de la rade en tunnel (2x2 voies) ;
 - de toutes les mesures d'accompagnements utiles et nécessaires ;
- à déterminer les différents moyens de financement à disposition, notamment en explorant les possibilités qu'offre le modèle de partenariat public-privé (PPP), à l'instar du canton de Berne depuis février 2006.